

Soutenons Mila !



Par l'UFAL - Union des FAMilles Laïques - 25 janvier 2020

Depuis plusieurs jours, Mila, une lycéenne de l'Isère, fait l'objet de menaces de mort et d'une campagne haineuse sur les réseaux sociaux, après diffusion d'une vidéo dans laquelle elle profère son mépris de l'islam et de son dieu.

L'Union des FAMilles Laïques nationale qui regroupe et fédère les Unions Régionales de Familles Laïques, les Unions Départementales de Familles Laïques, et les Unions Locales de Familles Laïques, à l'instar de son union locale des Porte de l'Isère et du Comité 1905 Auvergne-Rhône-Alpes, soutient Mila.

Nous souhaitons rappeler :

- Qu'en France le délit de blasphème n'existe pas: il a été aboli par la loi du 9 juillet 1881.
- Que la liberté d'expression est une liberté fondamentale dont les limites légales sont clairement définies. Il est interdit de s'en prendre aux personnes (injure, diffamation, provocation à la haine, à la violence ou à la discrimination), nullement aux divinités, qui n'ont aucune existence juridique. La critique d'une religion, d'un dieu ou d'un prophète, même violente, ne saurait en aucun cas tomber sous le coup de la loi républicaine.
- Que la liberté de conscience, c'est aussi la liberté de ne pas croire, ou de combattre les objets de croyance, conformément au principe constitutionnel de laïcité.

Nous dénonçons :

- L'intolérable campagne de harcèlement orchestrée contre une adolescente de 16 ans.
- Les menaces de mort dont elle fait l'objet, qui reprennent l'odieuse logique des assassinats du 7 janvier 2015 à Charlie Hebdo.
- Le caractère homophobe, donc hautement discriminatoire, des insultes qui lui sont adressées.
- Les propos d'Abdallah Zekri, délégué général du Conseil français du culte musulman (CFCM), qui estime que la jeune fille est responsable de la haine et du harcèlement dont elle est victime.

Nous appelons les associations laïques et les représentants de l'État à soutenir sans réserve Mila, victime du fanatisme le plus abject.